Image not found or type unknown

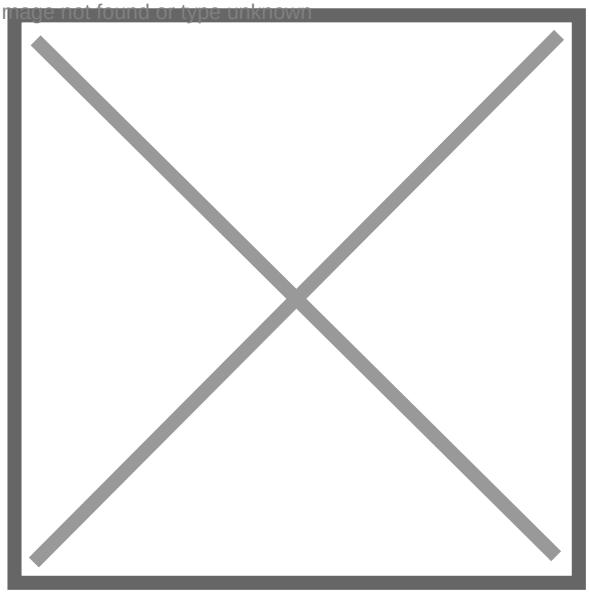

Horaires et auto remplacement

Par **Annezoreil**, le **23/10/2013** à **12:39**

Bonjour,
Je suis infirmière dans un centre de soins psychiatriques.
Lorsque j'ai été embauchée, on m'a expliqué que l'auto remplaçement était en place. A savoir que mon planning de début de mois n'est pas complet (131h au lieu de 151) et que c'est à moi de trouver des remplacements de collègues absents pour compléter les heures!
Seulement depuis peu un planning a été mis en place, et arguant un déficit de budget, le patron refuse la grande majorité des remplacements que je lui propose, et je n'arrive donc pas a faire mes heures. Il faut savoir que je suis payée 151h tous les mois mais qu'il existe un décompte d'heures excédentaires et déficitaires et que je me retrouve donc avec des heures en négatif.
J'aimerais savoir si cela est légal, et si, dans la mesure où le patron me refuse les heures, il a le droit de me les réclamer plus tard....

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **23/10/2013** à **13:07**

Bonjour,
Ce qu'il faudrait savoir, c'est si un accord d'aménagement du temps de travail est en vigueur dans l'entreprise et quelles en sont les modalités.

http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/duree-du-travail,129/amenagement-du-temps-de-travail,1015.html

C'est bien la première fois que j'entends parler d'auto-remplacement ! Et comment faites-vous si personne n'est absent dans le mois ???

Par **Annezoreil**, le **23/10/2013** à **13:56**

Ben effectivement si personne est absent on prend du retard dans les heures! Et puis ça peut être compliqué car on fait des matins des soirs et des nuits, donc si la plage horaire a pourvoir est le matin, on ne peut pas la prendre si on travaille la nuit, et ce genre de situation arrive souvent.

Par **moisse**, le **23/10/2013** à **18:48**

Tout cela est bien beau, mais nous ignorons tout de votre contrat.
Il faut donc préciser :
* votre horaire mensuel contractuel
* si ce n'est pas un temps complet, le planning joint au contrat de travail à temps partiel
* s'il existe un accord de modulation dans l'entreprise, ou au niveau de la branche.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés